

## COMMUNE D'HÉRIMÉNIL

### MOT DU MAIRE N° 9 - 2010

Chers Concitoyens,

- Nous venons de réunir un Conseil Municipal important, vous en avez le compte rendu.
- Important car nous poursuivons le passage du POS en PLU et c'est un document majeur qui organise notre vie communale pour demain.
- Lors de ce conseil, nous avons débattu des commissions, nous les avons voulues fonctionnelles, pour être au plus près de vos demandes.
- Nous vous avons annoncé, dans le dernier mot du Maire, une purge sur l'ensemble de notre commune le mardi 12 octobre. Elle n'a pas eu lieu car au tout dernier moment une intervention impromptue a été faite sur le site du forage, intervention qui nous a été annoncée la veille en fin de journée. Nous nous devons de vous le préciser, nous avons décidé de la remettre au mardi 23 novembre. Nous avons choisi le mardi, car nous savons que ce jour là, la consommation d'eau est moindre. Veuillez, s'il vous plait, nous excuser du contretemps et prévoir éventuellement quelques dérèglements le mardi 23 novembre prochain.
- L'INSEE organise un recensement de la population sur le plan national en janvier et février 2011. C'est un moment fort de la République. Nous vous demandons de savoir accueillir les agents recenseurs qui vont faire un travail conséquent et en toute discrétion.
- Le logement communal s'est libéré récemment. Il sera disponible à la location à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en Mairie. C'est un F4 de qualité !
- Courant décembre, l'entreprise THIRIET, si la météo le permet, réalisera les travaux chemin des Hiers. Pendant 2 à 3 semaines, nous aurons quelques perturbations. Merci de faire preuve d'un peu de patience.
- Concernant toujours les travaux, nous vous confirmons ce qui était une hypothèse en début d'année, nous allons changer tous les compteurs d'eau, ils seront équipés d'un système électronique qui permettra un relevé sans vous déranger. Ce système permettra également de détecter les anomalies éventuelles. Il n'oblige pas à remettre sur le domaine public votre installation de compteur, ce qui aurait posé de nombreux soucis pour certains abonnés (casser une dalle, labourer une pelouse, un massif...).
- Des coupures de courant sont prévues le mardi 7 décembre prochain. Vous trouverez, au verso, une copie du courrier reçu à ce sujet.
- Nous avons sur le village 11 associations. C'est une chance inouïe. Des dirigeants dynamiques sont à leur tête. Faites leur confiance, contactez les si vous souhaitez avoir des renseignements, si vous voulez pratiquer une activité, n'hésitez surtout pas.
- Chers aînés, n'oubliez pas de répondre avant le 27 novembre à l'invitation qui vous a été faite.
- A cette époque où les fêtes de fin d'année sont synonymes d'espérance, je vous traduis tous mes vœux positifs en restant à l'écoute de toutes interpellations de votre part, et de toutes vos suggestions. Recevez nos sentiments dévoués et cordiaux.

*Le 17 novembre 2010.*

*Le Maire et l'Equipe Municipale*

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL  
Séance du 8 novembre 2010**

Tous les membres étaient présents

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBOULE

**Adoption du compte-rendu de la séance du 27/09/2010 - Election du secrétaire de séance**

Après avoir nommé, à l'unanimité, Madame Virginie LAMBOULE secrétaire de séance, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de sa séance du 27 septembre 2010.

**Acceptation d'un chèque**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'un chèque de AXA assurances d'un montant de 354,00 € au titre du remboursement d'un sinistre sur le tracteur communal.

**Passage du POS en PLU**

Lors de la séance du 04 juin 2008, le Conseil Municipal a pris la décision d'engager la procédure permettant la transformation du POS en PLU.

Le 26 août 2008 la DDE nous faisait part de ses observations.

Le cahier des charges élaboré comprend dans la mission confiée à un cabinet :

- l'analyse de l'existant
- la définition du projet de la Commune
- la mise en forme du PLU (rapport de présentation, projet d'aménagement durable)
- la participation au processus d'élaboration du PLU et la concertation

Le Conseil Municipal avait approuvé à l'unanimité cette mission.

Suite à la proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de relancer le passage du POS en PLU. Il décide de contacter les différents cabinets d'étude qui avaient adressé leurs réponses au cahier des charges élaboré en 2008 avec une demande de réactualisation de leurs prix et propose l'ouverture à d'autres cabinets potentiels.

**Projet entreprise, lié au PLU**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de l'Entreprise THIRIET concernant une volonté d'extraire des granulats sur les parcelles forestières qui ont été touchées par la tempête de décembre 1999. C'est un projet d'envergure s'inscrivant dans un processus global qui devra :

- permettre à l'Entreprise de pérenniser l'extraction de matériaux nécessaires à son activité
- maintenir l'emploi local

Ce projet à inclure dans la constitution du futur PLU devra également s'inscrire dans une volonté d'aménagement foncier de la Commune par la création d'un chemin d'accès aux sites d'extraction en dehors du village proprement dit, ce qui faciliterait également le transit des camions et des véhicules agricoles.

L'extraction se ferait d'une manière progressive (avec un reboisement systématique après rebouchage en matériaux nobles) et la Commune bénéficierait d'une participation financière annuelle pendant la durée de l'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (vote contre de M. Claude PAQUOTTE et abstention de M. Henri PFLUMIO)

- accepte ce principe de lancer une étude de faisabilité sur le projet de l'Entreprise THIRIET,
- demande d'intégrer ce projet dans l'étude du PLU
- accepte que l'Entreprise THIRIET fasse des sondages pour juger de la pertinence de cette hypothèse de travail.

**Réorganisation des Commissions Communales**

Afin d'optimiser l'efficacité de notre action municipale, il est proposé de recentrer les commissions, d'en diminuer le nombre à 6 et de donner la responsabilité de chacune d'entre elles à un adjoint ou à un conseiller délégué.

Après appel de candidatures, les commissions sont constituées comme suit :

<b>Finances :</b> José CASTELLANOS, responsable Joseph BELLAVIA Henri PFLUMIO Laurence HENSCH Laurence BAURES Patrice MANQUILLET	<b>Travaux - voirie - eau - bâtiments communaux - forêt - cimetière :</b> Gilles SOMMEREISEN, responsable Joseph BELLAVIA Henri PFLUMIO Claude PAQUOTTE Véronique WITTWE Virginie LAMBOULE
<b>Affaires scolaires - extrascolaires (CLSH) - intergénérationnel :</b> Véronique WITTWE, responsable Laurence HENSCH Laurence BAURES Henri PFLUMIO Virginie LAMBOULE Valérie GROSMANN	<b>Information - communication - sécurité - citoyenneté :</b> Patrice MANQUILLET, responsable José CASTELLANOS Dominique STAUFFER Gilles SOMMEREISEN Virginie LAMBOULE
<b>Sport - associations - culture - fêtes et manifestations :</b> Dominique STAUFFER, responsable José CASTELLANOS Valérie GROSMANN Véronique WITTWE Patrice MANQUILLET Laurence HENSCH	<b>Cadre de vie - environnement :</b> Virginie LAMBOULE, responsable Dominique STAUFFER Véronique WITTWE Laurence BAURES

### Décisions modificatives

Afin d'ajuster les prévisions du Budget Communal de l'Exercice 2010, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap. /Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</b>			<b>20 150.00</b>
21	Virement de la section de fonctionnement		20 150.00
<b>Chapitre 13 - Subventions d'investissement</b>			<b>6 008.00</b>
1321	Réserve Parlementaire		2 360.00
1323	Subvention du Département		3 151.00
1327	Subvention Fonds structurels		497.00
<b>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 644.00</b>	
2033	Frais d'insertion	1 644.00	
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>24 514.00</b>	
2117	Bois et forêts	2 691.00	
2152	Installations de voirie	2 400.00	
21578	Autre matériel & outillage de voirie	2 740.00	
2158	Matériel & outillage technique	955.00	
2182	Matériel de transport	- 2 237.00	
2183	Matériel informatique	644.00	
2184	Mobilier	14 528.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 793.00	
<b>Total Section d'Investissement</b>		<b>26 158.00</b>	<b>26 158.00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre 022 - Dépenses imprévues</b>		<b>- 3 000.00</b>	
<b>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</b>		<b>20 150.00</b>	
23	Virement à la section d'investissement	20 150.00	
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>		<b>20 867.00</b>	
61522	Bâtiments	19 000.00	
61523	Voies et réseaux	4 000.00	
6282	Frais de gardiennage	- 2 133.00	
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel</b>		<b>2 733.00</b>	
6218	Autres personnels extérieurs	1 233.00	

64168	Autres emplois d'insertion	1 500.00	
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>220.00</b>	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	220.00	
<b>Chapitre 013 - Atténuations de charges</b>			<b>34 149.00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations		34 149.00
<b>Chapitre 70 - Produits des services</b>			<b>3 777.00</b>
7022	Coupes de bois		1 365.00
70323	Redevance d'occupation du domaine public		945.00
70878	Remboursements de frais par d'autres contribuables		1 467.00
<b>Chapitre 73 - Impôts et taxes</b>			<b>- 3 307.00</b>
7336	Droits de place		176.00
7381	Taxe add. Aux droits de mutation		- 3 483.00
<b>Chapitre 74 - Dotations, subventions &amp; participations</b>			<b>5 012.00</b>
74121	Dotation de solidarité rurale		909.00
74127	Dotation nationale de péréquation		3 600.00
74718	Autres		90.00
7488	Autres attributions et participations		413.00
<b>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</b>			<b>933.00</b>
752	Revenus des immeubles		911.00
758	Produits divers de gestion courante		22.00
<b>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>			<b>406.00</b>
7788	Produits exceptionnels divers		406.00
<b>Total Section de Fonctionnement</b>		<b>40 970.00</b>	<b>40 970.00</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (abstention de M. Claude PAQUOTTE) adopte la décision modificative du Budget Communal de l'Exercice 2010, ci-dessus exposée.

### Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population

Le Maire rappelle que la Commune doit organiser au titre de l'année 2011 les opérations de recensement conformément à la Loi 2002-276 du 27 février 2002.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement : Monsieur le Maire propose Monsieur José CASTELLANOS.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de désigner Monsieur José CASTELLANOS, 1<sup>er</sup> Adjoint en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2011.

### Détermination du nombre d'agents recenseurs pour le recensement de la population

Pour l'organisation du recensement de la population qui doit avoir lieu en 2011, il est nécessaire de répartir le nombre de foyers d'une manière équitable.

Lors du dernier recensement, deux districts avaient été créés.

Il est proposé de reprendre cette répartition en deux districts (d'environ 180 foyers chacun), et de ce fait de fixer à deux le nombre d'agents recenseurs qui interviendront sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide que les agents recenseurs seront au nombre de deux pour l'enquête de recensement de la population qui aura lieu en 2011.

### Modalités de recrutement et de rémunération des agents recenseurs

Faisant suite à la délibération par laquelle il a été décidé de fixer à deux le nombre des agents recenseurs et tenant compte de la dotation forfaitaire d'un montant de 1 951,00 € dont bénéficiera la Commune, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- la création de deux emplois de non titulaire pour permettre le recrutement des deux agents recenseurs.

- de verser une indemnité forfaitaire d'un montant brut de 1 000,00 € à chacun des agents recenseurs pour la totalité des opérations de recensement de l'année 2011.

## **Ouverture d'un poste pour les services techniques**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au recrutement d'un agent affecté aux services techniques en raison de l'absence de deux agents, l'un en congé de longue maladie, l'autre en congé de longue durée.

Il propose de procéder à la création d'un emploi contractuel d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal à la majorité (vote contre de M. Claude PAQUOTTE, abstention de M. Henri PFLUMIO) :

- Décide de créer cet emploi contractuel, en CDD, pour les services techniques à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010.
- Fixe la durée hebdomadaire de travail afférent à cet emploi à 35 heures
- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant
- Charge le Maire de prendre contact avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Meurthe-et-Moselle pour l'ouverture de ce poste
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours, et seront également prévus pour l'exercice 2011.
- Précise que ce poste sera intégré au tableau des effectifs qui sera modifié en conséquence

## **Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe**

Le contrat de Carine POZZA arrive à son terme le 31 décembre 2010.

Pour les besoins du service, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (vote contre de Mme Virginie LAMBOULE) :

- Décide de procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- Fixe la durée hebdomadaire de travail afférent à cet emploi à 35 heures
- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant
- Charge le Maire de prendre contact avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Meurthe-et-Moselle pour l'ouverture de ce poste
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours, et seront également prévus pour l'exercice 2011.

Précise que ce poste sera intégré au tableau des effectifs qui sera modifié en conséquence

## **Vente d'un véhicule municipal**

Étant donné l'état du tracteur communal, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, propose à la majorité (vote contre de M. Claude PAQUOTTE) de vendre le tracteur communal avec quelques uns de ses accessoires : une remorque, un gyrobroyeur, un pulvérisateur et une épareuse, et ce au meilleur prix qui nous sera proposé

## **Attribution des marchés : information**

La Commission d'appel d'offres a attribué le marché concernant le chemin des Hiers à l'entreprise Thiriet, entreprise la moins disante.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché concernant la Traverse du Village comme suit :

- Lot n°1 voirie : entreprise la mieux et moins disante : THIRIET
- Lot n°2 enfouissement : entreprise la mieux et moins disante : KASPAR
- Lot n°3 : espaces verts : entreprise la mieux et moins disante : ISS

La Commission d'appel d'offres a attribué le marché concernant le remplacement des compteurs d'eau à :

- l'entreprise VEOLIA pour la fourniture et la pose des compteurs
- l'entreprise SAPPEL pour la fourniture du matériel de relevé de ces compteurs

## **Subvention d'un sénateur : information**

Madame PANIS nous a confirmé l'attribution d'une subvention « réserve parlementaire » de 2 360,00 € pour les frais engagés à l'école.